



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le jeudi 31 mars 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 31 mars 2022

• (1105)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 14^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Dans la première heure de réunion, le Comité va poursuivre son étude sur l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote fédéraux. Dans la deuxième heure, il poursuivra à huis clos son étude du projet de rapport sur l'examen du Code régissant les conflits d'intérêts et l'éthique des députés. Le greffier vous a fait parvenir la deuxième version de l'ébauche du rapport mardi.

Avant de passer à huis clos, je suspendrai brièvement la séance.

Je précise que nous sommes dans l'édifice Wellington. Si nous sommes ici, c'est en partie parce que nous voulions bénéficier de services d'interprétation en langues autochtones.

Or, nous avons appris aujourd'hui qu'il n'y aurait pas d'interprétation en inuktitut dans cet édifice. J'espère que l'interprète va bien. Je ne connais pas tous les détails, mais je suis déçu que nous n'ayons ni les ressources et ni l'accès à l'interprétation.

Je tiens également à dire, pour le compte rendu, qu'une de nos témoins d'aujourd'hui a réclamé des services d'interprétation et que nous nous sommes battus, en notre qualité de députés, pour qu'elle ait gain de cause.

Je tiens à m'excuser auprès de cette personne parce que le service n'est pas disponible. Si elle veut revenir quand nous aurons les services d'un interprète, je suis convaincue que le comité sera heureux de la revoir à ce moment-là. Je tenais à le dire officiellement.

Quelqu'un veut-il faire des commentaires à ce sujet?

Je peux vous assurer que le greffier veille à ce que des services d'interprétation soient disponibles à l'avenir, et c'est une chose dont nous nous occuperons à l'avenir.

Madame Idlout, je vous en prie.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): Je prends acte des efforts que vous avez déployés pour que je puisse m'exprimer dans ma langue maternelle. Je l'apprécie vraiment et je comprends aussi les défis que cela a représenté.

Même si c'est décevant, je suis prête à parler en anglais, car je crois que les témoins que nous accueillons aujourd'hui sont très importants, compte tenu de l'information que le Comité pourra en tirer au vu de ses travaux.

Je suis prêt à procéder en anglais.

Qujannamiik.

La présidente: Je vous remercie de vos commentaires.

Nous accueillons aujourd'hui les témoins suivants. C'était une transition parfaite pour que tout le monde sache que Mme Aariak, la commissaire aux langues du Nunavut, est avec nous.

Nunavut Tunngavik Incorporated est représenté par sa présidente, Aluki Kotierk.

Nous accueillons M. Cédric Gray-Lehoux et M. Shikuan Volland, du First Nations of Quebec and Labrador Youth Network.

[Français]

Nous allons prendre quelques minutes pour que tous puissent faire leurs commentaires.

[Traduction]

J'accorde généralement cinq minutes environ pour les déclarations préliminaires. Étant donné que nous avons de nouveaux membres et d'anciens membres, je me dois de vous signaler que nous poursuivons nos travaux en mode hybride. Si vous avez quelque chose d'important à dire, faites-en profiter le Comité, mais je ne serai pas très souple avec le chronomètre. Utilisez votre temps à bon escient pour que les membres du Comité puissent profiter de votre expertise et de vos connaissances.

Sur ce, je cède la parole à Karliin Aariak.

Madame la commissaire, soyez la bienvenue.

Mme Karliin Aariak (commissaire, Bureau du commissaire aux langues du Nunavut): *Qujannamiik.*

Tout d'abord, madame la présidente, moi aussi je suis déçue. J'espérais pouvoir parler dans ma langue maternelle, l'inuktitut, mais moi aussi, je reconnais les défis que cela représente. Je comprends les défis que vous avez dû relever et les efforts que vous avez déployés pour vous assurer que je puisse parler en inuktitut.

Madame la présidente, distingués membres du Comité, *Qujannamiik* de m'avoir invitée aujourd'hui. C'est un honneur pour moi de comparaître devant vous.

Le Nunavut est un territoire à nul autre pareil. Trois langues officielles y sont parlées: l'inuktitut, qui inclut l'inuktitut, et l'inuinnaqtun, qui désigne l'anglais et le français. L'inuktitut est la langue maternelle de la majorité des résidents du Nunavut. En fait, la majorité des Inuits du Nunavut parle l'inuktitut bien que cette langue soit beaucoup moins utilisée de nos jours.

Je me joins à vous virtuellement depuis Iqaluit, au Nunavut. Le Nunavut est la seule province ou territoire du Canada où la langue maternelle de la majorité de la population n'est ni l'anglais ni le français.

En fait, en 2016, le recensement canadien a dressé un tableau très clair. Pour le Nunavut, une rubrique intitulée « Langues officielles » fait état de 11 020 personnes ayant l'anglais comme langue maternelle, de 595 ayant le français et de 22 600 personnes parlant une langue autochtone. Les deux langues officielles reconnues par le gouvernement fédéral sont des langues minoritaires au Nunavut.

Les Inuits du Nunavut s'attendent à entendre, à voir, à lire et à parler l'inuktitut dans tous les aspects de leur vie au Nunavut. Cette attente comprend la participation à la démocratie par le biais de nos votes.

Jusqu'à ce qu'ils soient déplacés dans des communautés entre les années 1940 et 1960, les Inuits ont continué à mener une vie nomade et à se gouverner eux-mêmes, avec des interactions gouvernementales limitées. En 1950, les Inuits ont obtenu le droit de vote. Cependant, selon Élections Canada, ce n'est qu'en 1962 que toutes les communautés inuites ont eu accès aux services de vote.

En tant que citoyens votants, nous élisons notre représentant - nous choisissons un représentant en pensant qu'il a une bonne compréhension de nos expériences vécues et qu'il sera le plus apte à promouvoir nos intérêts et nos points de vue.

Nous nous attendons à ce que les élections soient équitables afin que tous les Inuits puissent y participer librement. Lors de la plus récente élection fédérale, en 2019, le taux de participation, selon Élections Canada, a été de 48 % au Nunavut. C'était le plus bas par rapport à toutes les autres provinces et territoires du Canada où le taux de participation moyen a été de 67 % de tous les électeurs admissibles au Canada. En d'autres termes, la majorité des personnes admissibles à voter au Nunavut n'ont pas voté et n'ont pas élu leur député. Ce n'est pas bien. Ce n'est pas bon pour notre démocratie, et ce n'est pas bon pour notre pays.

Dans un article de 2019 de la CBC, Elisapi Aningmiuq, résidente d'Iqaluit, a raconté comment on lui a demandé de traduire une affiche indiquant « masque obligatoire » après qu'elle eut dit au personnel électoral d'un bureau de vote d'Iqaluit que les affiches n'étaient pas disponibles en inuktitut. Elle en a traduit une, mais a refusé quand on lui a demandé d'en traduire d'autres. Elisapi a fait remarquer que ce n'était pas à elle de rendre service à Élections Canada si l'organisme n'était pas préparé, et qu'il était décourageant de voir que les affiches n'étaient pas disponibles en inuktitut.

Inquiète de l'impact que cela pouvait avoir sur les Inuits unilingues, Aningmiuq a déclaré qu'il était tout simplement inacceptable de ne pas voir l'inuktitut sur les affiches destinées à la communauté.

Il est assez courant, dans notre vie quotidienne en tant qu'Inuits bilingues — parlant l'inuktitut et l'anglais — que l'on attende d'eux qu'ils fournissent des services informels d'interprétation et de traduction.

Une façon importante d'encourager les Inuits à participer au processus démocratique est de réduire tous les obstacles possibles pour qu'ils puissent voter.

Il est louable qu'Élections Canada ait pris certaines initiatives pour résoudre ce problème. Par exemple, pour l'élection de 2019,

Élections Canada a traduit en inuktitut son guide de vote, ses cartes d'information de l'électeur et certains autres documents, et sa campagne d'information comprenait notamment des annonces en inuktitut.

• (1120)

À ce jour, toutefois, l'inuktitut ne figure pas sur le bulletin de vote, et les efforts d'Élections Canada sont incohérents, ponctuels et dépendent de la bonne volonté du personnel de l'heure.

Nous avons besoin d'un système cohérent, comme l'exige la loi, pour offrir ces services en inuktitut et dans d'autres langues autochtones.

En guise de conclusion, je tiens à souligner à quel point il est louable que le gouvernement actuel ait fait de la réconciliation avec les peuples autochtones une priorité importante. Soutenir les peuples autochtones du Canada et leur droit de voter dans leur propre langue est une étape importante vers l'objectif de la réconciliation. Cela nous aiderait à sentir, en tant qu'Autochtones, que nous sommes un élément important du système démocratique. Cela démontrerait le respect de notre langue, de notre culture et de notre vision du monde en tant que peuple autonome. Nous aurions un sentiment plus fort d'appartenance aux institutions démocratiques canadiennes, ce qui fournirait au Canada une base plus solide pour aller de l'avant avec les peuples autochtones et rendrait le Canada plus fort.

Pour récapituler, la Nunavut Tunngavik Incorporated appuie l'inclusion des langues autochtones dans les bulletins de vote dans les circonscriptions où il y a une forte présence d'Autochtones et appuie l'idée de donner aux électeurs le droit de demander des bulletins de vote spéciaux dans la langue autochtone de leur choix, peu importe où ils vivent. Une telle initiative rendrait notre pays plus fort et contribuerait à l'objectif de réconciliation.

Qujannamiik.

Merci.

La présidente: Je vous remercie de votre déclaration préliminaire.

[Français]

Nous allons poursuivre. Nous recevons deux témoins du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador. Si j'ai bien compris, c'est M. Gray-Lehoux qui va prendre la parole.

Soyez le bienvenu, monsieur Gray-Lehoux.

[Traduction]

M. Cédric Gray-Lehoux (porte-parole, Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador): *Wela'lin*, madame la présidente.

Weli eksitp'k. Bonjour à tous, madame la présidente et membres du Comité.

Je suis ici aujourd'hui en tant que porte-parole du Réseau des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi que président de cette même organisation.

L'un de mes collègues, Shikuan Vollant, vous fera part de nos réflexions en français.

Merci.

[Français]

M. Shikuan Vollant (porte-parole, Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador): Merci, madame la présidente.

[*Le témoin s'exprime en innu ainsi qu'il suit:*]

Kuei! Kassinu etashiek, innu Uashat mak Mani-utenam.

[*Les propos en innu sont traduits ainsi:*]

Bonjour à tous les gens de Uashat-Malio tenam.

[Français]

Mesdames et messieurs les députés, chers membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, vous avez porté à notre attention une demande concernant la faisabilité, les difficultés et les avantages qu'il y aurait à traduire les bulletins de vote en langue des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

En premier lieu, nous tenons à souligner que nous soutenons et appuyons toutes les initiatives qui, de près ou de loin, valorisent et revitalisent nos langues. Toutefois, nous souhaitons profiter de l'occasion pour répondre à votre question sur les avantages d'une telle mesure.

D'abord, il faut dire que la traduction des bulletins de vote n'est pas une question prioritaire en ce qui concerne la revitalisation de nos langues. En moyenne, environ 40 % des Autochtones, soit moins d'un sur deux, votent aux élections fédérales. Les raisons derrière cela sont multiples, mais aucune étude ne mentionne la traduction des bulletins de vote comme une solution à cette abstention. Surtout, nous imaginons qu'une telle mesure coûterait énormément d'argent. Si le but de cette initiative est de revitaliser nos langues, cet argent serait mieux investi ailleurs, notamment pour reconnaître et dédommager financièrement nos aînés, pour bâtir des espaces dans lesquels nous pourrions nous réunir afin d'apprendre nos langues, ou encore pour organiser des sorties dans notre territoire avec nos jeunes.

Votre comité n'a pas le mandat de prendre de telles décisions, mais, si la Chambre des communes cherche à soutenir nos nations, nous avons des idées et nous serions heureux d'en discuter avec vous.

Enfin, en tant que porte-paroles du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador, nous souhaitons aussi insister sur l'importance de ne plus prendre de mesures qui accentuent le fardeau écologique dont nous subissons tous et toutes les conséquences. Traduire les bulletins de vote dans les 60 langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits alourdirait inévitablement les déchets et le gaspillage qu'entraîne une élection.

En conclusion, même si nous tenons une nouvelle fois à souligner la bonne intention de cette mesure, nous ne pensons pas qu'elle soit prioritaire. Nous pensons que l'argent qui serait consacré à la mettre en œuvre pourrait être mieux investi dans nos communautés, et nous en dénonçons l'impact écologique.

Tshinashkumitinan, merci.

• (1125)

La présidente: Je vous remercie beaucoup d'avoir fait part de vos commentaires à tous les députés ici, au Comité

[Traduction]

Nous allons commencer par un tour de six minutes.

Je crois que c'est au tour de M. Vis, qui sera suivi de M. Turnbull, de Mme Gill et de Mme Idlout.

Monsieur Vis, vous avez six minutes.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à la commissaire aux langues du Nunavut, Mme Aariak.

Si, par exemple, les résidents du territoire pouvaient avoir un bulletin de vote spécial en inuktitut, pensez-vous que la participation électorale augmenterait?

Mme Karliin Aariak: Si j'ai bien compris votre question, vous parlez de bulletins de vote spéciaux, et s'ils pouvaient ...

M. Brad Vis : Oui, des bulletins de vote spéciaux.

Mme Karliin Aariak: Au Nunavut, c'est déjà la norme, comme je l'ai mentionné, lors des élections territoriales et municipales. Les bulletins sont déjà en écriture syllabique. C'est la raison pour laquelle notre bureau, je crois, a reçu des plaintes concernant les élections fédérales, même s'il n'y a aucune obligation. Les Inuits s'y attendent déjà. Nous avons déjà inclus l'inuktitut syllabique dans nos bulletins de vote au Nunavut.

Je reconnais qu'Élections Canada a rendu publics certains renseignements en langue inuite lors des dernières élections fédérales. La présence de la langue inuite sur les bulletins de vote contribuerait à accroître la participation électorale.

Je tiens également à souligner que notre orthographe utilise les caractères syllabiques et les caractères romains qui font partie de l'alphabet anglais et de l'écriture syllabique que nous utilisons. Nous utilisons ces deux orthographes.

M. Brad Vis: Le commissaire d'Élections Canada a dit que l'impression des bulletins de vote posait un grave problème d'infrastructure et qu'il serait très difficile d'imprimer des bulletins en écriture syllabique, par exemple, en prévision d'une élection. Je suppose qu'en tant que commissaire aux élections au Nunavut, vous avez déjà cette capacité.

Pensez-vous que c'est un obstacle? Pensez-vous que la difficulté d'imprimer des bulletins de vote dans deux ou trois langues différentes est une raison suffisante pour ne pas inclure votre langue autochtone dans un bulletin de vote fédéral?

Mme Karliin Aariak: Ce problème d'infrastructure doit être réglé.

À mon avis, si notre langue figure sur les bulletins de vote, cela aura certainement un effet positif. Les Nunavummiuts participeront au processus démocratique. Je crois très important d'inclure les Inuits et les peuples autochtones du Canada, surtout au Nunavut, puisque ces droits sont déjà reconnus au Nunavut.

M. Brad Vis: Pour être clair, en tant que commissaire aux élections dans le territoire, avez-vous déjà eu à faire face à des défis en matière d'infrastructure pour imprimer des bulletins de vote dans plusieurs langues?

Mme Karliin Aariak: En tant que commissaire aux langues du Nunavut?

M. Brad Vis: Oui.

Mme Karliin Aariak: Cela n'a jamais posé de problème.

À mon avis, la raison pour laquelle le DGE a dit que cela fonctionnerait... je pense que cela ne vaut pas seulement pour le Nunavut. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez reconnu que le Nunavut est unique en son genre parce que la majorité des électeurs parlent une langue autochtone, alors que dans d'autres régions du pays, il y a de nombreuses langues autochtones qui sont présentes dans différentes administrations. Je pense que le DGE essayait de trouver une solution qui pourrait fonctionner pour toutes les langues autochtones et pour de nombreuses administrations au pays. Il y a là matière à réflexion.

C'est une question complexe. Nous sommes tous déterminés à faire pour le mieux, c'est-à-dire inclure toutes les langues autochtones dans la mesure du possible. Je me demande si, dans les circonstances, compte tenu de toutes les autres administrations, vous pensez que la copie du bulletin de vote serait une bonne approche à adopter. Je reconnais que le Nunavut est peut-être un cas particulier.

Madame Aariak, je pourrais peut-être m'adresser à vous.

Mme Karliin Aariak: *Qujannamiik*, monsieur Turnbull, pour la question.

Ma compétence se situe au Nunavut, et je tiens à le reconnaître. Ces droits linguistiques sont au Nunavut. Le ministère fédéral et les organismes gouvernementaux doivent déjà respecter la législation linguistique du Nunavut. C'est pourquoi j'ai recommandé qu'Élections Canada ait une politique et une procédure particulières pour les électeurs du Nunavut, parce que c'est une compétence qui reconnaît non seulement les langues officielles du Canada — l'anglais et le français —, mais aussi la langue inuite.

En raison du caractère particulier de notre compétence, nous nous attendons à ce que nos droits linguistiques soient respectés. Nous nous attendons à pouvoir participer au processus électoral et à ce que notre langue soit visible et utilisée.

Est-ce que cela répond à votre question?

M. Ryan Turnbull: Oui. Merci beaucoup.

Je me demande donc si le Nunavut aurait une approche différente de celle des autres administrations du pays, à votre avis. Je reconnais que vous défendez votre territoire. C'est tout à fait logique, et je ne vous reprocherais jamais de le faire; c'est certain. Je vois les choses de façon plus globale, étant donné qu'Élections Canada a le mandat de servir l'ensemble du pays.

Du point de vue des élections, je me demande si vous pensez que l'approche au Nunavut devrait être propre au Nunavut, avec peut-être une approche différente pour d'autres administrations. Qu'en pensez-vous, madame Aariak?

Mme Karliin Aariak: Cela irait dans le sens de la recommandation que j'ai mentionnée, à savoir qu'Élections Canada devrait avoir une politique et une procédure précises pour le Nunavut en raison de notre compétence et de la loi que nous avons. Je pense que ce serait une excellente occasion de commencer par mieux travailler dans les limites de la compétence du Nunavut.

Je reconnais également qu'Élections Canada a déployé des efforts lors des dernières élections fédérales pour diffuser davantage de communications et de matériel en langue inuite, mais encore une fois, il y a eu des lacunes. Étant donné qu'au Nunavut, nos droits linguistiques sont solides, je pense que ce serait un excellent début. Pour les autres administrations, le bulletin de vote...

Je suis désolée. Comment dites-vous cela? L'anglais est ma langue seconde.

• (1140)

M. Ryan Turnbull: Pas de problème. C'est la copie du bulletin de vote.

Mme Karliin Aariak: Oui. Je suppose qu'une copie du bulletin de vote pourrait fonctionner dans d'autres administrations, mais au Nunavut, nous avons fait des progrès en ce qui concerne la reconnaissance de nos droits linguistiques. Comme je l'ai mentionné, je recommande de faire figurer la langue inuite en caractères romains et syllabiques sur le bulletin de vote.

La présidente: Merci.

M. Ryan Turnbull: Madame la présidente, je remarque que M. Vollant a aussi levé la main.

Il pourrait peut-être répondre rapidement, si cela vous convient. Je ne voudrais pas qu'il se sente exclu.

La présidente: Nous ne voudrions pas cela.

Allez-y, monsieur Vollant.

[Français]

M. Shikuan Vollant: Merci, madame la présidente.

J'aimerais émettre un petit commentaire. Nos propos et ceux de nos sœurs inuites peuvent sembler un peu contradictoires, mais ce n'est pas le cas. En fait, il s'agit peut-être d'une occasion pour les membres de ce comité de constater enfin que chaque peuple, chaque nation est unique.

J'ai 30 ans aujourd'hui et je fais partie de l'une des dernières générations qui parlent parfaitement notre langue. L'important, c'est de valoriser notre langue afin que nos jeunes puissent l'apprendre. J'ai beaucoup de neveux et de nièces qui ne parlent plus notre langue et qui parlent plus anglais avec YouTube qu'ils ne parlent l'innu-aimun, ma langue maternelle.

Je ne pense pas que cela nous aiderait. Je prends l'exemple de ma mère, qui a 69 ans aujourd'hui, qui ne parle pas vraiment le français, qui a beaucoup de difficulté à le parler, mais qui vote néanmoins. Je ne pense pas qu'il soit utile que nous, qui sommes plus au sud, ayons la possibilité de voter en innu. L'important, c'est vraiment de consacrer des fonds à l'apprentissage de nos langues. Que l'on soit francophone ou anglophone, on apprend à parler avant d'apprendre à écrire et à lire. Le fait d'avoir des bulletins de vote dans notre langue ne nous donnerait rien.

Si vous voulez que les membres des Premières Nations votent davantage, donnez-leur une raison de le faire. Il ne s'agit pas de faciliter le vote, mais bien de nous donner une vraie raison de voter. Voilà ce qui est important pour nous.

La présidente: Merci beaucoup de ces commentaires.

Je donne maintenant la parole à Mme Gill.

Vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Merci, madame la présidente.

Tshinashkumitin à *utshimau* Vollant, à *utshimau* Gray-Lehoux et à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui.

Je dois reconnaître qu'en tant que députée de la Côte-Nord — et cela ne vaut pas seulement pour la Côte-Nord —, je suis très heureuse de voir des jeunes aujourd'hui. Il est rare que des jeunes comparaissent devant notre comité et l'ensemble des comités parlementaires. Je siège également au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Nous devrions entendre les jeunes davantage. M. Vollant a justement dit qu'il avait 30 ans. Dans plusieurs communautés autochtones, les gens sont très jeunes. Je pense notamment aux Atikamekw, dont les communautés sont composées de 65 % de jeunes de moins de 30 ou 35 ans. Moi, je suis très vieille comparativement à eux. Il faudrait les inviter plus souvent.

J'ai trouvé une intervention très intéressante. D'une part, effectivement, nous sommes tous de bonne volonté. Il y a une différence entre la situation au Nunavut et la situation chez nous, sur la Côte-Nord. L'ajout de langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales n'incitera pas les gens du Nunavut à aller voter en plus grand nombre. Ce n'est pas cela non plus qui revitalisera les langues autochtones. Je dis « chez nous, sur la Côte-Nord », mais Mashteuiatsh est juste à côté, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est la même chose pour les gens de Mashteuiatsh.

D'ailleurs, je souhaite à tous une bonne Journée nationale des langues autochtones.

Si les langues autochtones figuraient sur les bulletins de vote, ce serait tout de même une avancée. Ensuite, on verrait à faire la promotion de l'innu-aimun, par exemple, dans nos bureaux de vote. Au moins, les Autochtones verraient leur langue occuper de l'espace, visuellement, à tout le moins.

S'il y avait un vote électronique, cela pourrait-il convenir aux jeunes? L'empreinte écologique ne serait pas la même, si l'on décidait de tenir un vote électronique. Même si on s'entend pour dire que cela ne revitalisera pas les langues autochtones — on n'en est pas là —, est-ce que cela pourrait être intéressant pour certaines personnes? Je pense notamment aux aînés, qui verraient leur langue devenir vivante autrement, même si c'est par écrit.

Mes questions s'adressent, bien sûr, à *utshimau* Vollant et à *utshimau* Gray-Lehoux.

• (1145)

M. Shikuan Vollant: Bonjour, madame Gill. Cela fait longtemps que nous nous sommes vus.

Mme Gill est notre députée.

C'est une question très difficile. Quand une autre entité s'approprie la langue... Comprenez-vous où je veux en venir? Oui, c'est plaisant. Quand on va à l'hôpital, on voit les mots « *Kuei*, bonjour, *welcome* ». C'est écrit dans plusieurs langues. Par contre, je ne pense pas que je me sente plus bienvenu ou chez moi à cause de cela.

Vous, en tant que Québécoise, vous allez me dire « *kuei* » par respect, mais vous allez me dire « bonjour » aussi, parce que le mot « bonjour » vous appartient. C'est une question d'appartenance.

La Constitution canadienne ne m'appartient pas. Mes lois viennent des lois spirituelles de mes ancêtres. C'est ce qui est important pour moi. C'est ce qui anime ma vie de tous les jours.

Comme je viens de le dire, ma mère, qui ne parle pas vraiment français, va voter d'une manière, c'est son choix à elle. D'ailleurs, vous l'avez rencontrée le 30 septembre, et je vous remercie d'avoir été là. Je ne pense pas que si elle voyait le mot « *kuei* », cela chan-

gerait quelque chose. Le mot « voter » n'existe même pas dans la langue innue. Comprenez-vous? Le mot « voter » ne fonctionne pas. On ne réinventera pas la roue. Ma mère ne se sentirait pas plus chez elle.

Mme Marilène Gill: Je trouve ce que vous dites vraiment intéressant. Je ne pensais pas aborder la question de la culture, mais on doit en passer par là.

Dans la langue innue, le mot « voter » n'existe même pas. Aujourd'hui, je voulais parler d'identité en innu-aimun. Des gens m'ont dit que le mot « identité » n'existe pas dans cette langue, tout comme le mot « vote ». Sur le plan culturel, même si on veut traduire ces mots ou les interpréter, cela reste littéral. Cela ne rend même pas ce que vous voulez dire en tant que nation. C'est ce que vous me dites. Il y a une langue et on la voit écrite, mais elle ne correspond pas à vos valeurs et à ce que vous voudriez communiquer.

Je ne veux absolument pas vous mettre des mots dans la bouche, mais ce serait une appropriation relative et une incompréhension de ce que vous souhaitez, c'est-à-dire qu'on finance des programmes pour que la langue puisse être enseignée et pour que vous puissiez vivre dans votre langue, la parler au travail, à la maison et un peu partout. C'est plus important pour vous que ce qui figurerait sur le bulletin de vote, n'est-ce pas?

M. Shikuan Vollant: Oui, c'est ce qui est le plus important pour nous.

Tantôt, M. Gray-Lehoux a dit qu'on apprenait à parler avant d'écrire et à lire. Je vais être honnête avec vous [*difficultés techniques*] j'ai toujours de la misère à lire 95 % des mots dans ma langue, l'innu. Lire ma langue et la parler, ce sont deux choses vraiment différentes. Cela prend des experts aujourd'hui pour l'écrire.

Pour un jeune, il serait beaucoup plus facile de lire les mots « Votez pour Marilène Gill » que d'essayer d'inventer un mot qu'il n'a jamais entendu ni lu et qui serait très long. C'est beaucoup plus facile pour nous, les jeunes.

Comme je l'ai dit tantôt, trouvez une façon pour que les membres des Premières Nations se sentent chez elles, afin qu'elles puissent voter en plus grand nombre.

Honnêtement, tant que la Loi sur les Indiens existera, les Autochtones ne se sentiront pas chez eux à la Chambre des communes.

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur Vollant.

J'aurais une autre question, mais je risque de dépasser un peu mon temps alloué. Madame la présidente, me permettez-vous de la poser? Sinon, je peux attendre à plus tard.

Lors de la dernière rencontre, nous avons parlé de façon très technique du seuil de 1 % de locuteurs d'une langue autochtone dans une circonscription pour que cette langue soit incluse sur les bulletins de vote. Ce n'est encore qu'une proposition présentement, mais, comme je l'ai signalé au directeur général des élections, je trouvais que celle-ci pouvait avoir des répercussions ailleurs, sur d'autres langues autochtones ou sur d'autres enjeux, pas seulement sur les bulletins de vote.

Madame Block.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente, et par votre entremise, j'aimerais remercier tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Les témoignages qu'ils présentent sur cette question très importante sont impressionnants.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue, M. Turnbull. Il a souligné que le directeur général des élections est mandaté pour s'attaquer à ce genre d'obstacles dans l'ensemble du pays. Par conséquent, si nous examinons comment éliminer les obstacles qui ont été mentionnés par ces personnes du Nunavut, cela va ouvrir la porte à toutes sortes d'autres conversations qui doivent avoir lieu.

J'ai une question pour la commissaire aux langues du Nunavut.

Je crois, madame Aariak, que vous avez laissé entendre qu'il pourrait y avoir une politique particulière pour le Nunavut en fonction des données démographiques et des langues officielles qui existent au Nunavut. Cela pourrait être lié à une question pour Mme Kotierk. En ce qui concerne ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire au sujet de la nécessité d'une présence importante ou d'un nombre important de personnes pour offrir ce genre de service, nous avons entendu divers chiffres.

Je me demande, madame Aariak, si vous pourriez nous parler de cette politique en particulier.

Ensuite, madame Kotierk, pourriez-vous nous dire ce qui, selon vous, constituerait une circonscription comptant une importante population autochtone?

Mme Karliin Aariak: *Qujannamiik.*

Je vais commencer par répondre à la première question, qui s'adressait à moi.

Ce que j'ai mentionné plus tôt dans ma déclaration préliminaire, c'est que notre bureau a échangé de la correspondance avec le commissaire aux élections. Nous avons échangé de la correspondance au sujet des lacunes. Nous avons échangé de la correspondance au sujet des plaintes que notre bureau reçoit. Nous avons échangé de la correspondance au sujet du fait que la loi électorale n'exige pas que la langue inuite figure sur les bulletins de vote... mais reconnaît des droits linguistiques au Nunavut.

Je vous adresse donc cette recommandation, qui a également été adressée à Élections Canada, de créer et de mettre en oeuvre une politique et une procédure propres au Nunavut pour veiller à ce qu'Élections Canada respecte ses obligations. Élections Canada a des obligations, tout comme les ministères et organismes fédéraux, qui sont énoncées dans la loi sur la protection de la langue inuite au Nunavut. Cette loi exige qu'Élections Canada communique avec le public et lui fournisse certains services dans la langue inuite.

J'aimerais parler d'une disposition particulière de la loi. L'article 3 oblige Élections Canada à utiliser la langue inuite pour l'affichage public, l'affichage et la publication d'affiches, ainsi que pour fournir des services d'accueil dans les services aux clients ou à la clientèle qui sont accessibles au public. La loi sur la protection de la langue inuite prévoit déjà des obligations pour Élections Canada. La politique et la procédure que j'ai recommandées non seulement au Comité, mais aussi à Élections Canada visent à faire en sorte qu'Élections Canada fasse preuve d'une diligence raisonnable pour

respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la loi sur la protection de la langue inuite.

Est-ce que cela répond à votre question, madame Block?

• (1205)

Mme Kelly Block: Oui. Merci beaucoup. Je vous remercie de ces précisions.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Madame Kotierk, vouliez-vous intervenir également?

Mme Aluki Kotierk: Non.

La présidente: Nous allons continuer. Est-ce que cela vous convient?

Mme Kelly Block: Oui.

La présidente: Madame Sahota, vous avez cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, j'aimerais d'abord poser une question à la commissaire.

Vous avez mentionné que le taux de participation aux élections de 2019 était de 38 %. C'est très peu. Bien sûr, nous voulons nous assurer d'accroître la participation électorale. Permettez-moi d'abord de dire que je ne crois pas que ce soit la seule raison d'inclure les langues autochtones sur le bulletin de vote, surtout l'inuktitut au Nunavut. Je pense que vous-même ou les autres témoins avez parlé du respect de la langue, de la propriété du processus politique et, bien sûr, du droit à l'autodétermination. Toutes ces choses sont très importantes et sont des obligations en vertu de la DNUDPA.

J'aimerais savoir quel est le taux de participation actuel aux élections municipales et territoriales. Pourriez-vous me donner une comparaison pour une élection semblable à peu près à cette époque, ou du moins pour les deux dernières élections?

La présidente: Commissaire Aariak, êtes-vous là? La question de Mme Sahota s'adressait à vous.

Mme Karliin Aariak: Oh, je suis désolée.

Je crois que c'est Mme Kotierk qui a mentionné le taux de participation.

Ai-je raison, Aluki?

Mme Ruby Sahota: Oui, c'est Mme Kotierk qui a cité ce chiffre, mais l'une ou l'autre d'entre vous peut répondre. Je suis sûre que vous avez des documents sur le taux de participation aux élections territoriales et municipales. Vous pouvez répondre toutes les deux.

Mme Karliin Aariak: Nous pouvons toutes les deux vous fournir par écrit des renseignements à ce sujet, si vous le souhaitez.

Mme Ruby Sahota: Est-ce parce que vous n'avez pas le chiffre exact sous la main aujourd'hui?

Mme Karliin Aariak: Oui.

Mme Ruby Sahota: C'est très bien. Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif? Est-ce plus de 38 % ou moins de 38 %, selon vous?

• (1210)

Mme Karliin Aariak: Aluki, compte tenu de votre expérience, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Aluki Kotierk: J'allais simplement dire que je préférerais que nous fournissions l'information. Nous allons vérifier quel a été le taux de participation aux élections territoriales et municipales. Je ne l'ai pas sous la main.

Mme Ruby Sahota: Je vais passer à une autre question. Elle s'adresse à tous les témoins.

D'après votre expérience, y a-t-il déjà eu des consultations à ce sujet au Nunavut, et quels ont été les résultats de ces consultations? Que vous disent les habitants du Nunavut au sujet de l'utilisation de leur langue sur le bulletin de vote?

On en a parlé un peu dans certaines déclarations préliminaires. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet.

M. Cédric Gray-Lehoux: Notre conseiller politique, Simon Dabin, a mené un projet de recherche pour sa thèse de doctorat sur la question du vote autochtone dans le système fédéral. Nous vous en ferons part plus tard.

Dans notre déclaration préliminaire, nous avons mentionné certaines de nos constatations. Il n'y a pas vraiment eu de recherche qui montre que l'inclusion des langues autochtones augmenterait le vote, sachant qu'il y a une raison assez complexe pour laquelle les Autochtones ne votent pas, la participation étant d'environ 40 %.

Cependant, nous vous enverrons l'information sur ce projet de recherche, simplement pour nous assurer que vous ayez les renseignements les plus à jour.

Mme Ruby Sahota: Bien. À moins que quelqu'un d'autre ne souhaite intervenir, je vais passer à ma prochaine question.

Nous avons parlé au DGE l'autre jour. Certaines des questions qui lui ont été posées concernaient la création d'un conseil consultatif sur la façon d'inclure les langues autochtones dans le bulletin de vote.

Avez-vous des suggestions quant à la façon dont le directeur général des élections ou Élections Canada pourrait s'y prendre? Pour ce qui est de de l'aide nécessaire, devrait-il y avoir quelqu'un à l'interne pour fournir tout le matériel ou faudrait-il passer un contrat avec les services auxquels vous faites appel pour les élections municipales et territoriales en ce moment, c'est-à-dire les services contractuels que le territoire du Nunavut utilise?

Nous venons d'apprendre que Nunavut Tunngavik Inc. fait aussi appel à des contractuels pour ses bulletins de vote.

Mme Aluki Kotierk: Je pense que la première étape pour le Nunavut serait de communiquer avec Élections Nunavut, qui organise les élections pour le gouvernement territorial et les municipalités, afin de voir comment fonctionne le processus.

J'ai déjà indiqué que j'avais envoyé de l'information sur le fonctionnement de nos élections au sein des organisations inuites.

La présidente: Quelqu'un d'autre veut-il dire quelque chose à ce sujet?

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Gill.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Marilène Gill: Merci, madame la présidente.

Je sais que j'ai pris beaucoup de temps, tout à l'heure, mais j'aimerais poser une dernière question. Il faut dire que nous pourrions en parler plus longuement avec M. Gray-Lehoux et M. Vollant.

Tout à l'heure, j'ai bien compris quand on disait que la traduction ne favorisait pas la participation électorale des Autochtones, pas plus qu'elle ne participait à la revitalisation des langues autochtones. En fait, on a parlé de nos sœurs du Nunavut, dont la situation diffère de celle du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador.

Si cela ne favorise pas la participation non plus que la revitalisation, quelle serait son utilité?

M. Cédric Gray-Lehoux: Dans nos commentaires, nous avons commencé en disant que nous reconnaissons tous les efforts qui peuvent être faits pour valoriser et mettre en valeur les langues des Premières Nations.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés revient souvent au fait qu'il y a 11 différentes langues autochtones au Québec. On parlait d'un seuil de 1 %, plus tôt. Les peuples sont assez nomades, et nous devons souvent nous déplacer pour les études et pour l'emploi, entre autres. Il faudrait donc s'assurer de représenter nos 11 langues dans tous les bureaux de vote et circonscriptions. Nous croyons que cela pourrait être un fardeau assez lourd, non seulement pour les électeurs, mais aussi pour les travailleurs dans les bureaux de vote.

C'est pour cela que nous recommandons que cet argent soit utilisé de façon plus efficace en ce qui a trait à la revalorisation de notre langue et à la mise en place de systèmes pour soutenir nos jeunes.

Cela dit, nous reconnaissons l'importance d'aller de l'avant dans certaines circonscriptions et situations, dont celle de nos sœurs du Nord. Nous appuyons évidemment les arguments de nos sœurs.

• (1215)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Vollant.

[Français]

Mme Marilène Gill: *Tshinashkimitinau.*

M. Shikuan Vollant: J'aimerais ajouter quelque chose.

Mon collègue [*difficultés techniques*] au Québec-Labrador, mais il y a 43 communautés de Premières Nations. Cela pourrait être un cauchemar linguistique et logistique, car il faudrait s'assurer d'employer la bonne prononciation et la bonne écriture dans chacune des communautés. Je n'écris pas et je ne parle pas le même innu qu'il y a à Natashquan, à Unamen Shipu ou à Pakuashipi. Nous avons tous nos différences, et c'est ce qui fait toute la beauté de nos langues.

La présidente: Merci beaucoup de ces commentaires.

Madame Idlout, vous disposez de deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: *Qujannamiik.*

Je pense que ma question s'adresse à Aluki.

Dans un monde idéal, la nation innue encouragerait les parents à parler en innu à leurs enfants à la maison, et on pourrait ainsi revitaliser notre langue. Cependant, c'est très difficile, monsieur Scheer, car, dès l'école primaire, nous apprenons l'alphabet en français, et non dans nos langues. Pour l'enfant qui rentre à la maison après avoir parlé en français toute la journée, pensez-vous qu'il est facile de parler en innu avec son père ou avec sa mère? Non, monsieur Scheer, c'est très difficile.

Pour revitaliser la langue, il faut creuser beaucoup plus loin. Pour ce qui est des études, l'Institut Tshakapesh peut vous dire quoi faire et ce qui serait bon en ce qui a trait à la langue innue. Cependant, il ne suffit pas de voir la pointe de l'iceberg, il faut aller voir ce qu'il y a en dessous. C'est très important.

Il ne suffit pas d'écrire en innu dans un bulletin de vote, monsieur Scheer. Moi, Shikuan Vollant, je ne reconnais pas la Constitution canadienne comme étant la mienne, alors je ne me déplace pas pour aller voter. Je pense que c'est la députée de chez nous, Marilène Gill, qui demandait ce qui pouvait être fait pour encourager les Premières Nations à voter. Donnez-nous l'envie de le faire et donnez-nous une façon de nous reconnaître dans cette institution. La question est là.

Merci.

● (1225)

[Traduction]

L'hon. Andrew Scheer: Madame la présidente, je n'ai pas d'autres questions à ce sujet, alors je vais céder mon temps à l'un de mes collègues ou à l'un des autres membres du Comité.

La présidente: M. Vollant vous a aidé à utiliser la totalité de votre temps. C'était une très bonne question d'introduction, et je pense que les points de vue qu'il a été en mesure de fournir sont en fait très instructifs et même assez pertinents en ce qui me concerne.

Je suis la fille d'immigrants de l'Inde et nous parlions le pendjabi à la maison. Puis, tout à coup, je suis allée à l'école et c'était en anglais. J'étais déboussolée. C'était difficile pour moi parce qu'à l'extérieur, je vivais au Canada, alors qu'à la maison, j'avais l'impression de vivre en Inde. La langue est très importante. J'ai vraiment aimé cet échange.

Madame Romanado, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente, et par votre entremise, j'aimerais remercier les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ces témoignages étaient excellents et, en fait, ils nous seront utiles pour l'étude que nous ferons ultérieurement sur la 44^e élection. Je pense qu'il est très utile pour nous de comprendre non seulement la question des langues autochtones sur les bulletins de vote, mais aussi les obstacles qui empêchent les peuples autochtones de participer au processus démocratique.

J'aimerais revenir sur une question qu'une de mes collègues a posée lorsque le directeur général des élections était ici. Elle a demandé ce que le directeur général des élections faisait entre les élections pour se préparer.

D'après le témoignage de Mme Aariak, il est clair que la documentation pour les élections municipales et territoriales, par exemple, une affiche « votez ici » donnant des directives, existe déjà,

alors il ne s'agit pas de réinventer la roue. L'information est déjà disponible.

Madame Aariak, vous avez dit avoir communiqué avec le directeur général des élections. Ma question s'adresserait peut-être davantage au directeur général des élections du Nunavut, mais a-t-on cherché de façon proactive à communiquer avec votre organisation afin d'obtenir de l'aide pour que la documentation qui doit être traduite pour les élections fédérales soit également conforme à ce que vous faites? Ce qui me frappe, c'est que le directeur général des élections n'avait pas d'affiche — comme vous l'avez mentionné dans le premier exemple — indiquant aux électeurs où voter par anticipation pour une élection fédérale, alors que cette affiche existe à l'échelle municipale et provinciale.

Ce qui est encore plus troublant pour moi, c'est l'exemple 5, où vous dites que l'affiche « Masque obligatoire » apposée sur une porte pendant la campagne électorale n'était qu'en anglais. J'ai consulté rapidement le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada pour trouver de l'information sur le coronavirus, et il y avait un menu déroulant où je pouvais sélectionner l'inuktitut et imprimer une affiche dans les langues officielles du Nunavut au sujet des exigences relatives au masque, etc.

Si cette information existe déjà, comment se fait-il que le directeur général des élections ne puisse pas veiller de façon proactive à ce qu'elle vous soit fournie?

Je crains fort que, pour une raison ou une autre, cela ne se produise pas. J'espère, comme ma collègue l'a dit lors de notre dernière réunion avec le directeur général des élections, qu'entre les élections, on informera les gens et on fera les recherches de base dans Google, afin que cela ne pose pas de problème aux prochaines élections fédérales.

Est-ce que vous-même et les autres témoins aimeriez faire des commentaires à ce sujet?

● (1230)

Mme Karliin Aariak: Je crois que cette question m'était adressée.

Mme Sherry Romanado: Oui. Merci.

Mme Karliin Aariak: Dans notre bureau, lorsque nous recevons des plaintes, nous devons mener une enquête, communiquer avec l'organisme responsable, et lorsque cela concerne Élections Canada, c'est ce que nous faisons.

Avant les élections fédérales de 2021, j'ai échangé de la correspondance au début de mon mandat à titre de commissaire aux langues officielles au sujet des doléances que notre bureau avait déjà reçues.

La réponse que j'ai reçue était la liste des efforts et de ce qu'Élections Canada faisait pour s'assurer qu'il y ait plus d'information disponible. C'était prometteur, mais pourquoi mon bureau a-t-il continué de recevoir des plaintes en 2021?

Il y a encore des problèmes à régler. Merci d'avoir parlé des masques, car la COVID-19 sévit depuis déjà plus d'un an.

Mme Sherry Romanado: Absolument.

Mme Karliin Aariak: J'aimerais aussi mentionner que de nombreuses ressources sont disponibles en langue inuite. Il y a aussi une autorité en matière de langue inuite au Nunavut. Son objectif est de normaliser la terminologie inuite. Est-ce un organisme auquel Élections Canada peut faire appel? Le seul but de l'autorité en matière de langue inuite est de normaliser la terminologie en anglais et en inuktitut.

Il y a aussi beaucoup d'autres ressources. L'application de traduction instantanée Microsoft Bing Translator vient de sortir.

Quoi qu'il en soit, selon la correspondance que j'ai reçue d'Élections Canada, on a fait appel à des sous-traitants pour s'assurer que la traduction instantanée était disponible. Si tel était le cas, pourquoi ne s'en est-on pas servi pour l'affiche « Masques obligatoires »? Ce serait à Élections Canada de répondre.

Il y a des ressources et il faudrait faire plus d'efforts. C'est reconnu par la loi dans la juridiction du Nunavut.

Mme Sherry Romano: Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier de nouveau d'avoir tendu la main. Au bout du compte, je pense qu'il incombe au directeur général des élections d'être proactif et de faire ce genre d'efforts de sensibilisa-

tion et de s'assurer que l'information dont vous et les gens du Nunavut avez besoin est fournie en temps réel et dans votre langue.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Je pense pouvoir parler au nom de tous les membres du Comité et de tous ceux qui nous regardent à la maison pour dire que ces témoignages ont été très instructifs. Vous avez tous apporté avec vous beaucoup de connaissances et d'expérience. Je tiens vraiment à vous remercier de nous avoir accordé du temps supplémentaire.

N'hésitez pas à nous écrire ou à nous soumettre tout document ou quoi que ce soit que vous jugerez important pour le Comité. Nous avons hâte de le recevoir.

Sur ce, je vous souhaite à tous de rester en bonne santé. J'ai hâte de vous revoir bientôt.

Je vais suspendre la séance pendant environ deux minutes, puis nous poursuivrons nos travaux à huis clos.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>